

CONTRÔLE DES ACCÈS

L'accès aux vestiaires est contrôlé par un tourniquet informatisé à lecteur code à barres. L'accès libre au tourniquet est limité à la journée et à l'heure correspondant au cours auquel le participant est inscrit (**maximum 25 minutes avant votre cours**) et pour la baignade libre (**maximum 15 minutes avant l'activité**). Suite à leur inscription, les détenteurs de la carte **Accès** utiliseront cette carte pour l'activation du tourniquet. Les non-détenteurs de carte **Accès** recevront, pour leur part, une carte à code à barres qui sera émise par le Centre aquatique. Tous les participants qui n'auraient pas leur carte lors du cours ou de la baignade libre, incluant la clientèle à la séance, devront faire autoriser leur accès par le personnel de l'accueil. Conserver la carte émise par le Centre car celle-ci sera valide pour les sessions ultérieures. **Il est fortement recommandé pour les participants, non-détenteurs de la carte Accès, de venir réclamer la carte à code à barres avant le premier cours. Nous demandons aux parents de conserver sur eux la carte de l'enfant afin qu'ils puissent repasser au tourniquet durant la période des cours (vestiaire, toilette et fontaine d'eau).**

COURS MANQUÉ

Un cours manqué ne peut pas être repris à une autre période pour quelque raison que ce soit, sauf les aquaformes (certaines conditions s'appliquent, doit être à l'intérieur d'une même session).

MALADIE CONTAGIEUSE

Si vous doutez que votre enfant souffre d'une maladie infectieuse, de diarrhée ou d'une gastroentérite, nous vous demandons de vous abstenir de vous présenter au Centre aquatique. Soyez sensible à l'effet que si un seul enfant vomit ou a la diarrhée dans le bassin, nous devrons suspendre toutes nos activités.

BONNET DE BAIN

Le bonnet de bain est **obligatoire pour tous** sauf pour les bébés de moins d'un an et les personnes **complètement** chauves. En vente sur place mais non remboursable pour une question d'hygiène.

COUCHE

Le port de la couche jetable standard ou en coton est interdit dans la piscine et dans la pataugeoire. Seul le maillot ou la couche hydrofuge (ex : Little Swimmer par Huggies) sont acceptés (en vente sur place).

OBJET PERDU OU VOLÉ

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Nous vous suggérons fortement d'apporter votre cadenas. Prendre note que votre cadenas doit être enlevé à votre départ. En vente sur place.

OBJETS GONFLABLES INTERDITS

Les aides flottantes au bras (swim aid) ainsi que les objets en plastique gonflables sont interdits.

MEZZANINE

La mezzanine est fermée pendant les périodes de baignade libre.

DOUCHE OBLIGATOIRE

La douche est obligatoire avant toute activité.

VESTIAIRES

Le vestiaire familial est exclusivement réservé aux enfants de 8 ans et moins accompagnés d'un adulte du sexe opposé ainsi qu'aux personnes handicapées. Le port du maillot de bain est obligatoire en tout temps dans ce vestiaire (aucune nudité dans les aires communes). Le vestiaire des femmes est exclusivement réservé à ces dernières. Le vestiaire des hommes est exclusivement réservé à ces derniers.

NOURRITURE ET BOISSON

Il est interdit de boire ou de manger dans les vestiaires ainsi que sur la plage de la piscine, à l'exception de contenant d'eau en plastique. Aucune consommation de boisson alcoolisée n'est autorisée dans notre établissement.

POUSSETTE

Les poussettes sont interdites dans les vestiaires ainsi que sur la plage de la piscine pour une question d'hygiène et de sécurité. Veuillez les laisser dans le corridor.

BOTTES

Les bottes sont interdites dans les vestiaires pour des raisons d'hygiène. Nous recommandons aux clients de les retirer dans le couloir. Vous pouvez les laisser dans les casiers disponibles dans le couloir ou les prendre et les déposer dans un casier du vestiaire.

ACCÈS À LA PLAGE

L'accès à la plage est limité aux participants seulement, aux parents-accompagnateurs pour les niveaux qui le requièrent ainsi qu'aux quelques parents-surveillants (lorsque nécessaire). Il est interdit aux clients d'utiliser la porte à codes pour se rendre sur la plage de la piscine. Ils doivent passer par les vestiaires. Toute autre personne devra attendre soit dans le hall d'entrée ou à la mezzanine pendant la durée des cours. Ce règlement est nécessaire pour une question de sécurité, tant sur la plage que dans les bassins.

NOS COORDONNÉES

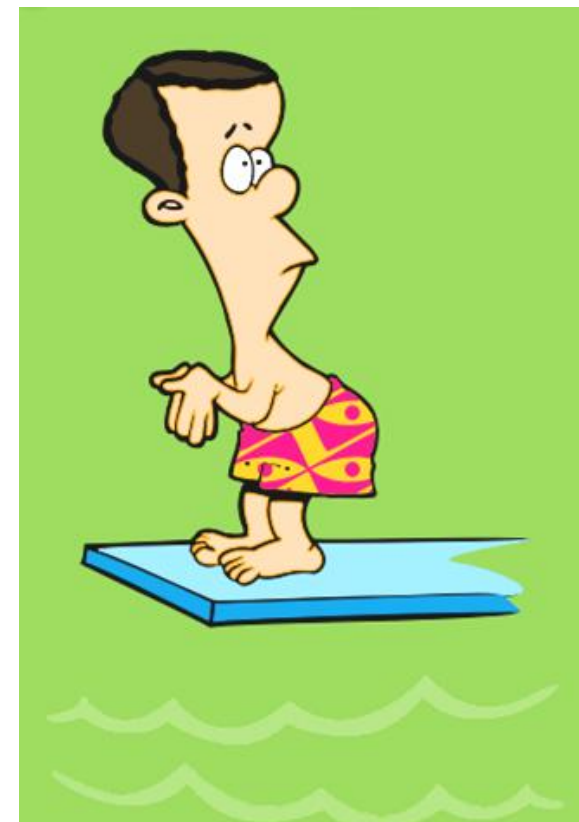
Centre aquatique de Chambly
525, boul. Brassard
Chambly (Québec) J3L 4N5

Tél. : 450 447-5577 Téléc. : 450 447-3327
Site internet : www.cacchambly.ca
info@centreaquatiquechambly.ca

04-2016, révisé 10-2017

Y:\ADMINISTRATION\CANEVAS\PROCÉDURES-GUIDES-POLITIQUES\Politiques administratives\POLITIQUES_ADMIN_REVISE_o8_2017.odt

Politiques



Centre
aquatique de
Chambly

REMBOURSEMENT - ACTIVITÉS

Une annulation peut être faite par écrit seulement soit par télécopie (450-447-3327), par notre messagerie (info@centreaquatiquechambly.ca) ou en vous présentant à l'accueil afin de compléter le formulaire prévu à cet effet.

Remboursement avant le début de l'activité : Toute demande d'annulation sera recevable. Des frais d'administration (voir plus bas) seront toutefois retenus à même le montant du remboursement.

Remboursement à partir du début de l'activité (jour et heure du cours ou participation à la baignade) : Aucune demande d'annulation ne sera recevable **sauf pour des raisons de santé**. Dans un tel cas, un **certificat médical est obligatoire**. Le montant du remboursement sera calculé au prorata des cours restants et avec frais d'administration applicables (voir plus bas). Le remboursement de l'activité sera calculé à partir du dépôt du certificat médical. Ce remboursement est toutefois conditionnel à l'autofinancement de l'activité.

Le remboursement sera intégral et sans pénalité, si le Centre aquatique de Chambly annule ou modifie les conditions de l'activité, avant qu'elle ne débute.

Frais d'administration : Un montant équivalent à 15 % et au minimum 10 \$ sera retenu, à même tout remboursement consenti.

REMBOURSEMENT - MAGASIN

Aucun remboursement d'articles sportifs ne sera autorisé sans le reçu de caisse (délai maximum de 30 jours suivant l'achat). Prendre note que le bonnet de bain (lycra ou silicone) est non remboursable pour une question d'hygiène.

CRÉDIT D'IMPÔT

Le reçu informatisé pour tout participant de moins de 16 ans (selon les conditions gouvernementales) est remis en vous présentant à l'accueil, ou via Internet en consultant votre profil familial.

RELEVÉ 24 (FRAIS DE GARDE)

Le relevé 24 (selon les conditions gouvernementales) des camps MINI-SPLASH et SPLASH est disponible via le site Internet en consultant votre profil familial et/ou sera posté par le Centre au moment opportun.

BILLETS DE 50 \$ ET 100 \$

Nous acceptons les billets de 50 \$ seulement pour les transactions de valeur égale ou supérieure à ce montant. Les billets de 100 \$ sont refusés.

POLITIQUE POUR LES 0 À 7 ANS POUR LA Baignade Libre

Tout enfant âgé de 0 à 7 ans inclusivement doit être supervisé en tout temps par une personne de 14 ans et plus. L'accompagnateur doit être à portée de main et être vêtu de son **maillot et bonnet de bain sans faute**.

ACCOMPAGNATEUR

Toute personne nécessitant l'aide d'un accompagnateur (ex : mobilité réduite, déficience intellectuelle) doit payer son droit de passage. Toutefois l'accompagnateur a accès gratuitement à nos installations.

ENFANT LAISSÉ SEUL SANS SURVEILLANCE - INTERDICTION

Il est interdit de laisser seul un enfant de moins de 12 ans à l'accueil ou à la mezzanine. Le Centre aquatique ne peut pas être tenu responsable de surveiller un enfant laissé seul pendant que le parent participe à un cours ou à une baignade libre. Le parent sera dans l'obligation de quitter les lieux avec son enfant afin qu'une ressource extérieure puisse assumer ce rôle.

Baignade après un cours

Une personne désireuse de demeurer à la baignade libre après son cours devra se présenter au poste d'accueil afin de payer son droit d'entrée à la baignade libre.

MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA Baignade Libre

L'horaire de la baignade libre peut être sujet à changement sans préavis. Il peut y avoir une période d'arrêt de la baignade libre entre deux sessions. Aucun crédit ou prolongation ne sera accordé en raison d'une interruption involontaire et temporaire du service. Il en sera de même pour la tenue d'événements spéciaux (ex : compétition).

INTERRUPTION DE SERVICE

Si le Centre aquatique se voit dans l'obligation d'annuler une activité : dans le cas d'un cours, ce dernier pourra être repris ultérieurement si possible ou un crédit peut être accordé pour une inscription ultérieure. Dans le cas d'une baignade libre en cours seulement, un laissez-passer gratuit sera remis à la clientèle.

ANNULATION

Le Centre aquatique se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité.

CARTE ACCÈS

Pour toutes les activités, y compris la baignade libre, les citoyens de Chambly, âgés de 4 ans et plus, doivent détenir une carte **Accès valide**, sinon ils devront payer le tarif de non-détenteur de carte. Le trop-perçu sera non remboursable même si la carte **Accès** est présentée après l'inscription ou l'activité. Aucune autre carte (ex : permis de conduire, etc) n'est acceptée à titre de preuve de résidence.

PHOTO

Aucune photo n'est autorisée dans les vestiaires.

PREUVE DE RÉSIDENCE RICHELIEU

Une preuve de résidence par famille (ex : permis de conduire, compte de taxes, bulletin scolaire, compte divers) est obligatoire pour les citoyens de cette municipalité pour vous prévaloir du tarif le plus bas et ce, pour les transactions suivantes : cours, abonnements et forfaits de 10 entrées. Les services suivants sont exclus de l'entente : aquaforme à la séance, baignade libre à la séance, cours privés et semi-privés, camps SPLASH et MINI-SPLASH, Club de natation ainsi que les fêtes d'enfants.

FRAIS DE RETARD

Après la période régulière d'inscription, des frais de retard de 10 \$ sont applicables par participant pour les cours et les camps (sauf pour le Club de natation ainsi que les cours et camps de formation).

CHÈQUE SANS PROVISION

Tout chèque sans provision entraînera des frais administratifs de 35 \$.

DEMANDE DE TRANSFERT

Tout transfert d'un cours ou d'abonnement demandé par le participant entraînera des frais administratifs de 8 \$. L'excédent de coût est payable lorsque requis.

CARTE PERDUE

Le remplacement d'une carte perdue, dans l'année suivant sa date d'émission, entraînera des frais administratifs de 5 \$.

CHAUSSURES ET BOTTES INTERDITES

Les chaussures et bottes doivent être retirées avant votre entrée dans le vestiaire pour une question d'hygiène.

